

ADM- 41-2026

TRAVAUX ELAGAGE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - STATIONNEMENT
19 RUE PHILIPPE FLATOT

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-6,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande présentée par M. Philippe MASSE – 19 rue Philippe FLATOT
71380 SAINT-MARCEL, en date du 04 mars 2026 tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le
domaine public (trottoir) au 19 rue Philippe FLATOT à SAINT-MRCEL, à des fins de travaux
d'élagage,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité de ces travaux prévus le samedi
07 mars 2026

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le **samedi 07 mars 2026** de 08h00 à 19h00, M. Philippe MASSE est autorisé à
faire intervenir une société d'élagage au 19 rue Philippe FLATOT.

Si nécessaire un véhicule de cette entreprise est autorisé à occuper le domaine public (trottoir)
le temps des travaux autorisés et sur la période précisée.

Le stationnement de ce véhicule devra gêner le moins possible la circulation et la progression
des piétons, riverains, véhicules d'urgence. L'entreprise œuvrant prendra toutes les dispositions
nécessaires afin de sécuriser ces travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire et nécessaire sera mise en place par la société
intervenante. La remise en état du domaine public sera à la charge de l'entreprise intervenante.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la
Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal
Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication

Fait à Saint-Marcel, le 05 mars 2026

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire **05 MARS 2026**
Raymond BURDIN

